



Comité Saint-Roch

THUIN

24.

Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés,

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 5 mai 2017. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

**Sociétés absentes** : Pompiers des Waibes & Compagnie St-Roch

Nous retenons

**Mise à l'honneur** : les Flanqueurs de la Garde du 1<sup>er</sup> Empire acceptent l'ensemble des tâches incombant à la mise à l'honneur d'une société. A savoir : tir de la 8<sup>ème</sup> campe, rigodons, tête de la Retraite, commandement des tirs durant la remise des décorations, air joué durant l'arrivée des médaillés de 35 et 25 ans, leur conduite au monument « Aux Morts »...

**Dons** : comme chaque année, le CSR offre cinq **affiches** à chaque société ainsi que 25 **flambeaux**. Moyennant une participation sérieuse et rigoureuse, chaque société recevra un **subside** de 300 €.

**Doyen – CSR** : le 20 avril dernier, comme chaque année, le CSR a rencontré le doyen. Après la demande officielle, il accepte la sortie de la stature lors de la Marche Saint-Roch, le déroulement de la descente solennelle de la statue et de dire la messe.

**Samedi** :

- Comme chaque année, dès 19h, les sociétés sont invitées à la réception organisée par le CPAS.
- Après la 9<sup>ème</sup> **campe**, les clairons des Chasseurs Carabiniers et la musique de la section traditionnelle de la Compagnie St-Roch (à confirmer au plus vite) interpréteront la Brabançonne avant la déclaration d'ouverture des fêtes de la St-Roch 2016.
- En cas de fortes **pluies**, les Flanqueurs, Grenadiers, Zouaves Français, Pompiers des Waibes, Mousquetaires, Pompiers de la Ville-Haute, Voltigeurs et Tartares feront la Retraite à travers la ville-haute et les Enfants de Ste-Barbe, Volontaires, Carabiniers, Pontificaux et Compagnie St-Roch à travers la ville-basse.
- Pour rappel, l'**ordre des sociétés** doit rester au plus proche de celui du dimanche. Chaque société doit passer sous la Voûte et ne pas contourner l'église.
- Autant que possible, les **flambeaux consommés** seront déposés dans les trois bacs localisés aux environs du Sacré-Cœur, de la Voûte et du monument « Au Marcheur » comme convenu lors de la réunion du 03/03/17. Un rappel du **bon usage** d'un flambeau sera affiché près du lieu de leur vente. Invitation aux sociétés à sensibiliser leurs membres.
- Chaque société déposera une **fleur** au monument « Au Marcheur » en fin de retraite. Elles seront distribuées dans le quartier du Rivage (en face de l'habitation d'Hubert Debeaume).

## Dimanche :

- **Accueil** de la marche invitée, à 9h15, au pied du tienne Trappe.
- Hommage à la **chapelle St-Roch** à 9h30. Ouvert à tous à titre individuel sans autre batterie que celle de la marche invitée.
- **Rentrée dans l'église** : la Marche de Gerpennes y pénétrera avant les Zouaves pontificaux.
- Lors de la **descente** matinale de la statue de saint Roch (10h), cérémonie ouverte à tous, la batterie des Zouaves pontificaux jouera un rigodon d'honneur après la descente solennelle de la statue.
- La batterie de Gerpennes et le drapeau se placent devant l'autel dédié à Notre-Dame. Les Zouaves pontificaux devant celui de saint Roch.
- **Déroulement** :
  - bref mot d'accueil ;
  - litanies chantées ;
  - cantique à saint Roch pendant la descente de la statue ;
  - après le cantique, rigodon par la batterie de la SRZP ;
  - prière finale et bénédiction.
- La cérémonie achevée, les batteries jouent une marche et entraînent l'assistance vers la sortie. Ordre de sortie :
  - le Comité St-Roch et les autorités locales ;
  - la Marche de Gerpennes en batterie et en ordre de marche normal,
  - la batterie des Zouaves pontificaux suivis de leurs membres,
  - le reste de l'assistance.
- Au terme de la cérémonie, un hommage sera rendu au **monument « Au Marcheur »**. Les membres de la SRZP se placeront derrière le monument « Au Marcheur » tandis que la Marche de Gerpennes formera un carré devant.
- Après l'hommage au **monument « Aux Morts »** (11h), dans le cadre du 150<sup>ème</sup> anniversaire du **cantique** à saint Roch, Baptiste Demars jouera cet air sur le carillon du beffroi.
- Pour les sociétés empruntant la **Grand'Rue** pour gagner le Chant des Oiseaux, il est demandé qu'elles se comportent de telle manière à ne pas engendrer de **ralentissements** dans la Grand'Rue et dans la rue Alphonse Liégeois, notamment en ne restant pas trop longtemps sur la voirie longeant le parc.
- **Départ** : du Chant des Oiseaux, à 13h30, le cortège s'ébranlera avec, à sa tête, des membres du CSR qui auront invité le Collège communal à les rejoindre.
- Afin de préserver les **vitraux** de l'église du Val, la fabrique d'église demande que les **tromblons** effectuent leur tir un peu plus bas qu'habituellement.
- Début de la **procession** : dès l'église Notre d'El Vaulx, les Zouaves pontificaux mis à la disposition du clergé pour porter la statue de saint Roch sont suivis des Sœurs grises (sans batterie) et des pèlerins qui portent la châsse contenant les reliques.
- **Arrivée** sur les **Waibes** : les drapeaux de chaque société précéderont les Chasseurs Carabiniers pour gagner l'église du Christ-Roi et former une haie d'honneur lors de la rentrée de la statue.
- **Départ** des **Waibes** : après la brève cérémonie religieuse (vers 17h), la marche redémarre plus bas que l'église afin de passer de manière ordonnée devant la statue de saint Roch.
- **Dislocation** : en fin de marche, toutes les sociétés se disloqueront de manière à ne pas emprunter le viaduc et éviter tout croisement d'une autre société. La Ville s'occupe des préposés pour ouvrir les **barrières** en haut du Moustier, près de l'institut du Sacré-Cœur et à l'avenue de Ragnies (près du pont Marianne).
- Lors de la **Rentrée de la statue de saint Roch**, seuls les marcheurs de la Compagnie St-Roch qui désirent assister à toute la cérémonie entrent dans l'église. Des membres d'autres sociétés sont évidemment les bienvenus. Notons que les sections de la Compagnie St-Roch changeront d'emplacement ce qui nécessitera une bonne coordination avec les membres du CSR en charge du placement dans l'église.
- L'**ordre** pour pénétrer dans l'église est le suivant : Zouaves pontificaux, statue, relique, Bourgmestre et Président du CSR, Sœurs grises, membres du CSR et pèlerins.
- La statue de saint Roch demeurera devant l'autel principal de l'église.
- Après la Rentrée, la Ville de Thuin invite les Présidents des sociétés et les membres du CSR à la réception tenue dans les locaux des Scoutes et Guides.

## Lundi :

- **Rassemblement** des sociétés sur la place de la ville-basse dès 8h30. A 8h45, départ vers l'église dans l'ordre du cortège du dimanche. Entrée à 9h.
- Une **délégation** de chaque société sera présente dans l'église. En fonction de la localisation de leur société, les autres marcheurs sortiront par la petite porte latérale ou la porte du parvis (entre deux sociétés).
- La batterie de la société mise à l'honneur joue le rigodon durant la messe.
- A la **chapelle**, les Zouaves pontificaux attendront le doyen, la relique, les pèlerins et les Sœurs grises avant leur ascension vers la Maladrie. Cela se fera, comme en 2016, sans l'organisation d'une halte « boissons » qui ralentirait le redémarrage des Zouaves après que la procession les ait rejoints.
- **Montée** vers la Maladrie : celle-ci se fera dans l'ordre de marche, de manière ordonnée, et **sans arrêt** puisque la pause se tiendra à la Maladrie.
- **Pause** :
  - la statue et la châsse seront exposées aux fidèles à côté de la potale St-Roch ;
  - dès que la statue sera sur son reposoir, redémarrage du cortège dont chaque société honorera **obligatoirement** une dernière fois le saint patron de la marche.
- Remise des **décorations** :
  - outre les quelques points détaillés ci-après, la Ville de Thuin, organisatrice de la cérémonie, a envoyé aux sociétés une **note récapitulative** exhaustive ;
  - la cérémonie de remise des **médailles** honorera en premier les marcheurs les plus anciens pour finir par les décorés pour 35 et 25 années de marche ;
  - l'escorte au drapeau ne se déplace, jusqu'au pied du podium, **que** pour les médaillés de 50 ans et plus. Ceux-ci seront appelés nommément et individuellement. La batterie de chaque médaillé joue un air en restant dans les rangs de la société ;
  - une salve de fusils puis de tromblons pour l'ensemble des médaillés de 70 ans, ensuite, 60 ans, pour finir par une pour ceux de 50 ans.
  - sans escorte, l'ensemble des médaillés de 35 ans sont appelés individuellement au pied de l'estrade où ils seront décorés ;
  - pendant la remise des médailles, la batterie de la société mise à l'honneur joue un rigodon ou tout autre air court et solennel ;
  - les jubilaires restent devant l'estrade. Une salve retentit pour l'ensemble des « 35 ans » ;
  - pour les médaillés pour 25 ans de marche, le protocole est identique à celui pour 35 ans ;
  - les tirs sont commandés par l'officier de la société honorée ;
  - les officiers sont responsables de la bonne tenue de la cérémonie. Ils garantissent la stricte application du protocole établi d'un commun accord ;
  - en fin de cérémonie, les jubilaires participent à une séance photographique ainsi qu'à l'hommage au monument « Aux Morts ». La Brabançonne sera jouée par les Chasseurs Carabiniers. Auparavant, les médaillés auront été amenés par la batterie des Flanqueurs.
  - Durant la cérémonie, le CSR offrira quelques consommations non-alcoolisées aux tromblons présents au Martinet.

**Assurances** : conformément à la demande du CSR formulée le 03/03/17, l'ensemble des sociétés présentes déclarent avoir vérifié leur(s) contrat(s) d'assurance et s'estiment correctement couvertes.

**Drapeau** : de plus en plus, dans le cadre de commémorations dans d'autres villages de l'Entre-Sambre-et-Meuse, la participation **du** drapeau de la Marche St-Roch de Thuin accompagné d'une délégation de marcheurs est demandée. Or, notre Marche n'a pas un étendard qui lui est spécifiquement dédié contrairement à la quasi-totalité des autres marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Dès lors, dans le cadre du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la reprise de l'escorte armée de la procession, le CSR envisage la confection d'un drapeau de la Marche de Thuin. Celui-ci pourrait être porté :

- lors des délégations thudiniennes hors de la Cité,
- par la société mise à l'honneur durant la St-Roch,
- etc.

**Divers :**

- **Chorale** : les répétitions de la chorale « messe » se tiendront les lundis 8 et 15 mai, à 20h, dans l'église du Val.
- **Raclot** : seuls les Zouaves français, les Sapeurs & Artilleurs ainsi que la Compagnie St-Roch (à confirmer au plus vite) en organiseront un.
- **Arrêtés de police** : visible et téléchargeable sur le site de la marche (rubrique « actualité »).
- **Rappel** : les anciens rapports des réunions, le rappel des usages dernièrement présenté et adopté ... peuvent être consultés sur le site de la marche dans la rubrique « archives ».
- **Tirs** : la police locale a mis à votre disposition l'ordonnance de police relative aux tirs ainsi que plusieurs documents à propos des armes à feu et de la poudre noire. Le CSR insiste pour que les règles et principes de ces référents soient strictement respectés.
- **Alcool** : il est rappelé d'être responsable à propos de la consommation d'alcool si l'on est appelé à conduire un véhicule.

Prochaine réunion le 16 juin 2017 :

Évaluation de la St-Roch 2017

Salle du Conseil communal – 20h

Daniel Descartes, Nicolas Mairy et Gérard Vanadenhoven